



## 23 mai : tout le monde se bat pour le social !

La puissance du mouvement contre la réforme des retraites est un appui pour exprimer toutes les revendications. Sans attendre le 6 juin prochain, le monde du social se mobilisera le 23 mai pour exiger des augmentations de salaire et l'amélioration des conditions de travail et d'accompagnement des publics.

Tous les personnels et étudiants de l'action sociale et médico-sociale, du public comme du privé, sont appelés à faire du 23 mai une journée d'action nationale massive. L'appel est porté par les fédérations CGT Santé action sociale, CGT Services publics, Sud Santé sociaux et de nombreux collectifs de lutte.

€ Pour aller chercher le Ségur pour tous les salariés de l'action sociale, quels que soient leurs métiers et leurs lieux de travail.

☀ Pour des embauches massives dans un secteur en crise.

∞ Pour l'arrêt des réorganisations « à effectif constants » et des fermetures de services.

△ Pour un accompagnement de qualité.

🚩 Pour un grand service public de l'action sociale, digne, unifié et statutaire.

✂ Pour l'abrogation de la réforme des retraites (on lâche rien !)

**La CGT et le SUPAP FSU ont déposé un préavis de grève couvrant tous les agents du CASVP et de la DSOL pour porter des revendications nationales et locales (voir au dos du tract).**

Dans tous les services de la Direction des Solidarités, du CAVSP, les collègues subissent les mêmes logiques et font les mêmes constats : on tient les services à bout de bras et on risque notre santé au travail !

Face au manque de moyens, aux situations de travail difficiles, il n'y a pas de fatalité ! Agissons collectivement : Mobilisons-nous massivement le 23 mai !

### **Assemblée Générale à la Bourse du Travail**

**Salle Eugène Varlin de 10h à 12h : 3 rue du château d'eau, Paris 10<sup>ème</sup> République**

Assemblée générale sous forme d'heures d'information syndicale : Syndiqué·e·s ou non, vous avez le droit de venir à cette réunion. Chaque agent a droit à une heure mensuelle d'information syndicale pendant son temps de travail, cumulable sur 3 mois. Sauf nécessité de service, vous pouvez participer à cette réunion en prévenant votre hiérarchie. L'administration a autorisé cette réunion.

**Manifestation régionale : 13h30 au métro Lourmel, Paris 15<sup>ème</sup>**

**Direction place Vauban (à proximité du ministère du Ségur et de Matignon)**

## **Revendications nationales :**

- Abrogation de la réforme des retraites, départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ; départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité, reconnaissance de plus de critères de pénibilité dans les métiers du soin et du lien.
- Extension du CTI issu du Ségur à tous les agents travaillant dans les CCAS et les Services départementaux de l'action sociale et médico-sociale.
- Intégration des 49 points d'indice du CTI dans les grilles salariales.
- Augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice, indexation de la valeur du point sur l'inflation ; rattrapage des pertes et revalorisation des grilles indiciaires.
- Egalité professionnelle entre femmes et hommes.
- Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique : rendez-nous nous 8 CA !
- Diminution du temps de travail : 32 h sur 4 jours.

## **Revendication locales :**

### **Salaires et carrières**

- Extension du « Ségur élargi » sous forme d'IFSE aux agents exclus du décret du 28 avril 2022 : personnels administratifs, personnels techniques de la DSOL et du CASVP.
- Maintien du remboursement intégral du Navigo pour les agents itinérants.
- Augmentation de l'Indemnité Forfaitaire d'itinérance à 51.25 € par mois (plafond légal) au lieu de 17,50 €.
- Maintien de la NBI pour les agents qui en bénéficient, notamment en SLRH et UGD, et ouverture à un plus grand nombre d'agents exerçant d'autres fonctions notamment techniques, administratives et d'accueil, travaillant dans des services supports (gestions, SDPPE, etc.).
- Augmentation de l'IFSE de 400 € par mois pour tous les agents.
- La réouverture des négociations sur le RIFSEEP de la filière sociale.
- Augmentation du montant d'entrée de corps des adjoints techniques.
- Pour les agents éligibles au CTI se trouvant en situation d'inactivité (maladie, invalidité...) : assurer son versement dans les 6 derniers mois de la carrière pour le calcul de la retraite.
- Des déroulements de carrière qui tiennent compte de l'ancienneté : ratio 100% promus/promouvables.
- Une répartition égalitaire du CIA.

### **Conditions de travail**

- Des moyens pour l'action sociale à la hauteur des besoins : plus de places dans les structures, des locaux aux normes et des espaces de travail adaptés.
- Des conditions de travail décentes avec des restaurants administratifs à proximité, des outils de travail adaptés : téléphonie, informatique, fournitures de bureaux ...
- Un recentrage des « outils de travail » qui sont de plus en plus inopérants voire contre productifs : le SIAO et ses algorithmes, les logiciels inadaptés aux professionnels et encore plus aux usagers, le dossier numérique, l'informatisation à outrance.
- Le refus de l'ingérence des élus dans l'activité des services sociaux, avec la multiplication des affaires signalées à traiter, renforcée par le « big bang territorial ».
- La mise en place d'un travail transversal avec les partenaires internes et externes pour sortir de la polyvalence à outrance et du report de la charge de travail des uns (CAF, secu, prefecture, CRIP) sur les autres.
- La fixation d'un objectif de charge de travail compatible avec un accompagnement social de qualité : lancer une consultation des équipes pour évaluer les files actives en fonction des services.
- Le respect de la baisse de charge de travail pour les agents en Temps partiel et Temps Partiel Thérapeutique, en décharge pour activité syndicale ou en formation.
- mise en place de sujétions pour réduire le temps de travail.

### **Effectifs**

- Des créations de postes dans tous les services pour répondre à l'augmentation des besoins sociaux de la population : 10 % de postes en plus.
- Une politique de recrutement lisible et visible pour combler au plus vite les postes vacants.
- L'adaptation et la priorisation des missions dans les services fonctionnant de fait « en mode dégradé ».

